

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

Je choisis des modules pour monter en compétences dans un domaine et m'investir dans mon club.

AGENDA OUVERTURE DES INSCRIPTIONS 18 août 2025

Attention, toute inscription inclut obligatoirement la participation au web training de 2 heures « TOUS UNIS ! » qui sera à valider avant le 30 mai 2026



Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrones	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
 Officiel de Table de Marque (OTM)	> Module de 5 heures	> 3 heures			> 2 heures
	1^{er} Session : Du 01/09 au 22/09/25 S'inscrire avant le 01/09/2025	S2: 06/09/25 de 9h30 à 12h30 A Caen			S1 : Du 01/09 au 04/09/25 S3 : Du 08/09 au 22/09/25 S4 : Du 10/09 au 22/09/25 S5 : Du 12/09 au 22/09/25
	2^e Session : Du 01/09 au 22/09/25 S'inscrire avant le 01/09/2025	S2: 06/09/25 de 8h45 à 11h45 À Cherbourg			S1 : Du 01/09 au 04/09/25 S3 : Du 08/09 au 22/09/25 S4 : Du 10/09 au 22/09/25 S5 : Du 12/09 au 22/09/25
	3^e Session : Du 15/09 au 06/10/25 S'inscrire avant le 14/09/2025	S2: 20/09/25 de 9h30 à 12h30 À Oissel			S1 : Du 15/09 au 18/09/25 S3 : Du 22/09 au 06/10/25 S4 : Du 24/09 au 06/10/25 S5 : Du 26/09 au 06/10/25
	4^e Session : Du 22/09 au 13/10/25 S'inscrire avant le 22/09/2025	S2: 27/09/25 de 9h30 à 12h30 à Colombelles			S1 : Du 22/09 au 25/09/25 S3 : Du 29/09 au 13/10/25 S4 : Du 01/10 au 13/10/25 S5 : Du 03/10 au 13/10/25
<i>A noter : D'autres sessions de formation de secrétaire-Chronométrateur (OTM) seront proposées au cours de la saison (communication aux clubs et sur réseaux sociaux de la Ligue)</i>					
 Responsable de Salle en Compétition (RSEC)	>1 session de 5 heures Du 10/11 au 02/02/26 Avoir 18 ans minimum S'inscrire avant le 02/11/2025		> 1h45 d'expérimentation sur une rencontre S5 : du 29/11 au 02/02/26	> 2 heures en visioconférence S3 : 24/11/25 de 15h à 17h ou S3 : 24/11/25 de 19h30 à 21h30 ou S3 : 25/11/25 de 19h30 à 21h30	> 1h15 à distance pour rendre positionnement et tests. S1 : du 10/11 au 17/11/25 S2 : du 10/11 au 20/11/25 S4 : du 26/11 au 14/12/25 S6 : du 29/11 au 02/02/26
 Accompagnateur Ecole d'Arbitrage (ACEA)	> 1 session uniquement à distance de 5 heures Du 01/09 au 30/04/26 Avoir 18 ans minimum (Cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club. Dans ce cas, s'inscrire directement à l'Accompagnateur Club => Pack 2 formations) S'inscrire avant le 30/04/2026		> 2 heures d'expérimentation Du 01/09 au 30/04/2026 Mise en situation : Accompagnement JAJ sur 2 rencontres, dans votre structure. Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du Club.	> 3 heures à distance en FOAD Du 01/09 au 30/04/2026 Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.	

PACK ACCOMPAGNEUR CLUB (Avec les 2 modules nécessaires à la validation de cette fonction.) *

NB : La validation de la formation Accompagnateur École Arbitrage est un prérequis de la formation Accompagnateur Club.

*La formation Accompagnateur École Arbitrage (ACEA) ne sera pas à refaire, ni facturée, si déjà validée sur une saison passée.

Si choix :

- Formation Accompagnateur Club SESSION 1 : INSCRIPTION AVANT LE 1 octobre 2025
- Formation Accompagnateur Club SESSION 2 : INSCRIPTION AVANT LE 24 novembre 2025

Module 1 : Accompagnateur École Arbitrage (ACEA)

> 1 session uniquement à distance de 5 heures

> 2 heures d'expérimentation

> 3 heures à distance en FOAD

Du 01/09 au 13/10/25

Du 01/09 au 13/10/2025

Du 01/09 au 13/10/2025

Avoir 18 ans minimum

Mise en situation :
Accompagnement JAJ sur 2 rencontres, dans votre structure.

Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.

(Rappel : Cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club.)

Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du club.

Module 2 : Accompagnateur Club (ACC)

> 2 sessions possibles de 10 heures

> 4 heures d'expérimentation

> 4 heures en visioconférence

> 2 heures à distance en FOAD

Session 1 : du 20/10 au 17/02/26

S7 : du 15/11 au 17/02/26

S4 : 04/11 ou 06/11/25 de 19h à 21h
S5 : 12/11 ou 13/11/25 de 19h à 21h

S1 : du 20/10 au 23/10/25
S2 : du 20/10 au 27/10/25
S3 : du 27/10 au 02/11/25
S6 : du 14/11 au 23/11/25
S8 : du 15/11 au 17/02/26

Avoir 18 ans minimum

Mise en situation :
accompagner et conseiller des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.

Rappel : S'inscrire avant le 1/10/2025

(Tolérance de réalisation des mises en situation de la formation Accompagnateur École d'Arbitrage jusqu'au 02/11/2025)

Session 2 : du 15/12/25 au 30/04/26

S7 : du 24/01 au 30/04/26

S4: 13/01/26 de 19h à 21h
S5: 20/01/26 de 19h à 21h

S1 : du 15/12 au 21/12/25
S2 : du 15/12 au 05/01/26
S3 : du 05/01 au 11/01/26
S6 : du 21/01 au 28/01/26
S8 : du 24/01 au 30/04/26

Avoir 18 ans minimum

Mise en situation :
accompagner et conseiller des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.

Rappel : S'inscrire avant le 24/11/2025

Accompagnateur
Club
(ACC)

Pack des trois modules de formations ANIMATEURS EA (nécessaires à la validation de cette fonction) *

*NB : La validation de la formation Accompagnateur École Arbitrage est un prérequis de la formation Accompagnateur Club.
La validation de la formation Accompagnateur Club est un prérequis de la formation Animateur École Arbitrage.*

*La ou les formations déjà réalisées et validées, sur une saison passée, ne sera / seront pas à refaire, ni facturée(s)

INSCRIPTION A L'ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

Module 1 : Accompagnateur École Arbitrage (ACEA)

> 1 session uniquement à distance de 5 heures

> 2 heures d'expérimentation

> 3 heures à distance en FOAD

Du 01/09 au 13/10/25

Avoir 18 ans minimum

Rappel ; Attention cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club.

S'inscrire avant le 1/10/2025

Du 01/09 au 13/10/2025

Mise en situation :

Accompagner des JAJ sur 2 rencontres dans votre structure.

Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du club.

Du 01/09 au 13/10/2025

Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.

Module 2 : Accompagnateur Club (ACC)

> 1 session de 10 heures

> 4 heures d'expérimentation

> 4 heures en visioconférence

> 2 heures à distance en FOAD

Du 20/10 au 17/02/25

(Tolérance de réalisation des mises en situation de la formation Accompagnateur Ecole d'Arbitrage jusqu'au 02/11/2025)

S'inscrire avant le 1/10/2025

S7 : du 15/11 au 17/02/25

Mise en situation :

accompagner des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.

S4 : 04/11 ou 06/11/25 de 19h à 21h
S5 : 12/11 ou 13/11/25 de 19h à 21h

S1 : du 20/10 au 23/10/25
S2 : du 20/10 au 27/10/25
S3 : du 27/10 au 02/11/25
S6 : du 14/11 au 23/11/25
S8 : du 15/11 au 17/02/26

Module 3 : Animateur École Arbitrage (AEA)

> 1 session de 15 heures

> 3 heures en animation

> 7 h 30 en visioconférence

> 4 heures 30 en FOAD

Du 01/12 au 30/04/26

Avoir 18 ans minimum

Être titulaire de l'Accompagnateur Club

S'inscrire avant le 1/10/2025

S5 : 04/01/26

Mise en situation :

Animation en secteurs*, en présentiel avec des formateurs.

S3 : 13/12/25 de 9h à 11h30
S6 : 10/01/26 de 9h à 11h30
S8 : 07/02/26 de 9h à 11h30

(+ Certification 30' : Présentation d'une animation et du Bilan de l'École d'Arbitrage)

S1 : du 01/12 au 08/12/25
S2 : du 01/12 au 12/12/25
S4 : du 14/12 au 05/01/26
S7 : du 14/12 au 02/02/26
S9 : du 09/02 au 23/02/26
S10 : du 14/12 au 31/03/26

(Dont Rédaction du projet École d'Arbitrage du club)

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchron	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
 Accompagnateur Territorial (ACT)	> 1 session de 24 heures	> 6 heures en présentiel	> 12 heures d'expérimentation par des mises en situation		> 6 heures à distance
	Du 03/11 au 02/02/26 Être titulaire de l'Accompagnateur Club validé saison 24-25 S'inscrire avant le 02/11/25	S4 : le 22/11/25 de 10h à 17h	S5 : du 22/11 au 02/02/26 Mise en situation : Évaluation JA-JAJ en compétition sur 3 rencontres.		S1 : du 03/11 au 07/11/25 S2 : du 03/11 au 21/11/25 S3 : du 04/11 au 17/11/25 S6 : du 22/11 au 02/02/26

Vous êtes parents ou débutants et vous désirez accompagner une équipe,
Venez-vous inscrire à ce module

 Accompagnateur d'Equipe (ACE)	> 1 session de 15 heures	> 4 heures en présentiel	> 2 heures de mise en situation	> 5 heures	> 4 heures à distance
	Du 08/11/25 au 31/01/26 S'inscrire avant le 15/10/25	S3 : le 04/01/2026 de 13h30 à 17h30 par secteur	S2 : du 09/11 au 11/01/26 FDME à déposer sur Campus	S1: 08/11/25 de 9h30 à 12h S5: 17/01/26 de 9h30 à 12h	S4 : du 05/01/25 au 31/01/26 TAD à déposer sur Campus

Vous êtes dirigeant(e)s, venez-vous inscrire à ces modules ou juste à certaines thématiques

Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif (EGPA)	> 1 session de 20 heures Du 15/09 au 30/04/26	> 10 heures en présentiel		> 6 heures en visioconférence	> 4 heures à distance
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club (GTA)				> 2 heures 30 Le 15/09/25 de 19h00 à 21h30	<p>Pour valider le module, le stagiaire devra réaliser une production liée aux objectifs de formation, un « livrable* », déposé dans CAMPUS pour en assurer le suivi.</p> <p>Ce livrable ne s'adresse qu'aux personnes inscrites sur le module. Toute personne souhaitant suivre une thématique pourra le faire librement sans inscription et gratuitement. A la quatrième participation le stagiaire devra s'inscrire au module.</p>
Les responsabilités d'un dirigeant associatif (REDA)				> 1 heure et 30 Le 17/11/25 de 19h00 à 20h30	
L'environnement du club et les acteurs associés (ECA)	> 2 heures Le 06/12/25 à de 09H à 11h				
Politiques publiques et demandes de subventions (PPDS)				> 2 heures Le 30/03/26 de 19h à 21h	
Développer des actions citoyennes au sein du club (DAC)	> 1 heure 30 Le 06/12/25 de 11h à 12h30				
Elaborer le projet associatif du club (EPAC)	> 2 heures 30 minutes Le 21/03/26 à de 09h30 à 12h				
Recruter et mobiliser des bénévoles (RMB)	> 1 heure 30 Le 21/03/26 de 15h30 à 17h00				
Gestion comptable et financière de son club (GECF)	> 2 heures et 30 minutes Le 21/03/26 de 13h à 15h30				
Valoriser et promouvoir les activités (VPA)	> 1 session de 15 heures Du 19/10 au 30/04/26	> 5 heures en présentiel		> 5 heures en visioconférence	> 5 heures à distance
Diversifier les offres de pratiques de son club (DOP)				> 2 heures 30 Le 06/10/25 de 19h00 à 21h30	<p>Voir ci-dessus. Pour valider le module, le stagiaire devra réaliser une production liée aux objectifs de formation, un « livrable », déposé dans CAMPUS.</p> <p>Ce livrable ne s'adresse qu'aux personnes inscrites sur le module.</p>
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux (OND)				> 2 heures 30 Le 29/09/25 de 19h00 à 21h30	
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat (DNPC)	> 2 heures 30 Le 07/02/26 de 09h30 à 12h00				
Conduire et animer une réunion (CAR)	> 2 heures 30 Le 07/02/26 de 13h00 à 15h30				

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrones	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
 Animateur Babyhand	>1 session de 30 heures	> 26 heures en présentiel			> 4 heures en distanciel asynchrone
	Du 27 septembre 2025 au 10 janvier 2026 Date limite d'inscription, une semaine avant la 1 ^{ère} date.	S1: 27/09/2025 de 9h à 17h S2: 08/11/2025 de 9h à 17h S3: 06/12/2025 de 9h à 17h S4: 10/01/2026 de 10h à 15h			S5 : du 27 septembre 2025 au 10 janvier 2026
 Animateur Ecole de Hand	>1 session de 30 heures	> 25 heures en présentiel			> 5 heures en distanciel asynchrone
	Du 18 octobre 2025 au 24 janvier 2026. Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{ère} date.	S1: 18/10/2025 de 9h à 17h S2: 16/11/2025 de 9h à 17h S3: 14/12/2025 de 9h à 17h S4: 24/01/2026 de 9h à 13h			S5 : Du 18/10/2025 au 24/01/2026
 Animateur Hand à 4	>1 session de 20 heures	> 18 heures en présentiel			> 2 heures en distanciel asynchrone
	Du 16/11/2025 au 11/01/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{er} date	S1: 16/11/2025 de 9h à 17h S2: 14/12/2025 de 9h à 17h S3: 11/01/2026 de 9h à 13h			S4 : du 16/11/2025 au 11/01/2026
 Animateur Handfit	>1 session de 30 heures	> 26 heures en présentiel			> 4 heures en distanciel asynchrone
	Du 30/11/2025 au 15/03/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{ère} date.	S1: 30/11/2025 de 9h à 17h S2: 18/01/2025 de 9h à 17h S3: 08/02/2026 de 9h à 17h S4: 15/03/2026 de 10h à 16h			S5 : du 30/11/2025 au 15/03/2026
 Animateur HandEnsemble	>1 session de 30 heures	> 26 heures en présentiel			> 4 heures en distanciel asynchrone
	Du 12/10/2025 au 28/03/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{er} date	S1: 12/10/2025 de 9h à 17h S2: 01/02/2026 de 10h à 15h S3: 08/03/2026 de 9h à 17h S4: 28/03/2026 de 9h à 17h			S5 : du 12/10/2025 au 28/03/2026
 Animateur Beach Handball	>1 session de 35 heures	> 28 heures en présentiel		>1 heures en distanciel synchrone	> 6 heures en distanciel asynchrone
	Du 1/03/26 au 31/07/26 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{ère} date.	S2: 11/04/26 de 9h à 17h S3: 12/04/26 de 9h à 17h S5: 17/05/26 de 9h à 17h S7: 27/06/26 de 9h à 17h		S6: 17/06/26	S1 : du 1/03/26 au 10/04/26 S4 : du 13/04/26 au 16/05/26 S8 : du 27/06/26 au 31/07/26

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrones	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
 Débuter dans l'entraînement (par secteur)	>1 session	> 21 heures en présentiel + suivi en club 3 heures			> 4 heures en distanciel asynchrone
	Du 18/10/2025 au 30/04/2026 Date limite d'inscription au 11/10/2025	S1: 18/10/25 de 9h à 12h30 S2: 15/11/25 de 9h à 12h30 S3: 06/12/25 de 9h à 12h30 S4: 10/01/26 de 9h à 12h30 S5: 07/02/26 de 9h à 12h30 S6: 04/04/26 de 9h à 12h30	ATTENTION, ce module est obligatoire si vous ne répondez pas au prérequis pour s'inscrire sur l'Entraîneur Territorial Jeunes	L'équipe ITFE envisage une session 2 courant mai/juin 2026	Du 18/10/2025 au 30/04/2026
 Débuter dans l'entraînement 25 heures +  Entraîneur Territorial Jeunes (obligation de banc niveau Excellence régional jeunes) 70 heures Total : 95 heures	>1 session de 25 heures	> 21 heures en présentiel			> 4 heures en distanciel asynchrone
	Du 11/10/25 au 20/11/25 Date limite d'inscription au 30/09/25	S1: 11/10/25 de 9h à 17h S2: 12/10/25 de 9h à 17h S3: 02/11/25 de 9h à 17h	Ce pack permet l'enchaînement des 2 modules sur la même saison sportive		Du 11/10/25 au 20/11/25
	>1 session de 70 heures	> 56 heures en présentiel			> 14 heures en distanciel asynchrone
Du 29/11/25 au 30/04/26 Date limite d'inscription au 30/09/25	S1: 29/11/25 de 9h à 17h S2: 30/11/25 de 9h à 17h S3: 03/01/26 de 9h à 17h S4: 04/01/26 de 9h à 17h S5: 24/01/26 de 9h à 17h S6: 25/01/26 de 9h à 17h S7: 28/02/26 de 9h à 17h S8: 01/03/26 de 9h à 17h	Ce pack permet l'enchaînement des 2 modules sur la même saison sportive Prérequis : Avoir 3 ans d'expérience d'animation, ou, être titulaire du module « Débuter dans l'entraînement »		Du 29 novembre 2025 au 30 avril 2026	
 Entraîneur Territorial Adultes 60 heures	>1 session de 60 heures	> 49 heures en présentiel			> 11 heures en distanciel asynchrone
	Du 15/11/25 au 30/04/26 Date limite d'inscription au 01/11/25	S1: 15/11/25 de 9h à 17h S2: 06/12/25 de 9h à 17h S3: 10/01/26 de 9h à 17h S4: 11/01/26 de 9h à 17h S5: 07/02/26 de 9h à 17h S6: 04/04/26 de 9h à 17h S7: 05/04/26 de 9h à 17h	Prérequis : Avoir 3 ans d'expérience d'animation, ou, être titulaire du module « Débuter dans l'entraînement ».		Du 15 Novembre 2025 au 30 avril 2026
Animer des séquences pour les gardiens de but	>1 session	> 7 heures en présentiel			> 3 heures
	En cours	Non défini			Non défini

Certains lieux de formation ne seront définis qu'après les inscriptions en fonction de la localisation des stagiaires et des possibilités des sites d'accueil.
 *: Les livrables représentent 5 à 15% du volume de formation, ils sont en lien avec les compétences visées par le référentiel du/des modules concerné(s).